

## Le Lycée de A à Z... ou presque !

### A l'usage des parents d'élèves entrants en classe de seconde

**Association Sportive** : Elle propose des activités sportives variées, encadrées par les professeurs d'EPS du lycée. Les entraînements et les compétitions ont lieu le mercredi après-midi et/ou après les cours en semaine

**Atelier musique** : M. Farin, professeur d'éducation musicale, propose aux élèves musiciens de s'inscrire à un atelier le mercredi après midi dans l'amphithéâtre. Au programme : pratique instrumentale et préparation des épreuves de l'option musique au bac.

**Casier** : des casiers, situés au rez-de-chaussée, sont disponibles sur demande auprès de la vie scolaire.

**Courriel du lycée** : 0782822u@ac-versailles.fr

**CDI** : ouvert du lundi au vendredi, il est équipé en matériel informatique. Les élèves peuvent y faire des recherches, lire, emprunter des ouvrages et consulter la presse. Deux salles contiguës permettent aussi de pratiquer des travaux de groupes.

**Certificats de scolarité** : ils seront délivrés à tous les élèves du lycée à la fin du mois de septembre.

**Dégradations** : toute dégradation occasionnée par votre enfant fera l'objet d'une facturation qui vous sera adressée.

**Emplois du temps** : les emplois du temps des classes sont définitifs quinze jours après la rentrée des classes, et donc susceptibles de modifications pendant cette période. Il convient d'être prudent quant aux horaires des activités de vos enfants. D'autres modifications pourront être apportées dans le courant de l'année en fonction des circonstances. Vous en serez avertis par le carnet de correspondance.

**Facebook et autres espaces numériques adolescents** : il convient de rappeler aux élèves la nécessité d'être extrêmement prudent quant aux contenus qu'ils affichent, ainsi que sur leur responsabilité personnelle susceptible d'être engagée quant aux propos qu'ils seraient amenés à tenir sur de tels supports.

**Fédérations de parents d'élèves** : trois associations de parents d'élèves sont présentes dans l'établissement : la FCPE, l'UNAAPE et la PEEP. Une réunion des parents souhaitant adhérer à ces associations est prévue au lycée le 19 septembre à 19h30.

**Garage pour les deux-roues** : les élèves se rendant au lycée en deux-roues sont priés de bien vouloir stationner dans le garage dédié à cet effet. Ce garage est couvert. Les deux-roues stationnés devant le lycée sont susceptibles d'être verbalisés pour stationnement gênant par la Police, ce qui entraînerait une contravention de 35 euros.

**Horaires** : la ponctualité est attendue de tous les élèves du lycée. Aucun retard n'est toléré, sauf en cas de force majeure.

**Médecine scolaire** : Mme Coulm, infirmière scolaire, est présente au lycée tous les lundi et jeudi. Vous pouvez prendre contact avec elle pour évoquer la santé de votre enfant. Si votre enfant suit un

traitement médical qui l'amène à prendre des médicaments en journée, ou bien s'il disposait au collège d'un Projet d'Accueil Individualisé il convient de la contacter dans les meilleurs délais.

**Orientation** : Deux Conseillères d'Orientation Psychologues assurent des permanences au lycée. Les élèves peuvent prendre rendez-vous par le biais d'un cahier disponible à la vie scolaire. , L'union locale de la PEEP organise chaque année un carrefour des professions.

**Permanences** : deux salles de permanence sont accessibles au lycée : une salle silencieuse permettant aux élèves de travailler dans le calme, et une permanence où les bavardages sont tolérés. Professeur principal : il est particulièrement en charge du suivi de la classe et de la préparation de l'orientation. N'hésitez pas à le contacter en cas de besoin.

**Pronote** : vous serez destinataire des codes vous permettant de suivre la scolarité de votre enfant par le biais du serveur Pronote. Ce service est accessible par le site du lycée.

**Règlement Intérieur** : des espaces sont dédiés à la détente (cafétéria, foyer des élèves, cour avec tables de tennis de table). Ils permettent aussi de conserver aux permanences et au CDI leur caractère propre de lieu de travail personnel. Il n'est donc pas accepté que les élèves s'assoient indûment dans les couloirs du lycée.

**Rencontre parents-professeurs** : deux temps de rencontre vous seront proposés cette année : la remise du bulletin du premier trimestre par le professeur principal, dans le courant du mois de décembre, et une rencontre avec les professeurs à la fin du mois de janvier. Vous pouvez par ailleurs demander des rendez-vous à votre convenance aux professeurs par le biais du carnet de correspondance. **Une réunion de rentrée est organisée pour tous les parents d'élèves le samedi 14 septembre.**

**Restauration scolaire** : l'ensemble des informations vous a été communiqué à l'inscription de votre enfant. 3 services de demi-pension sont assurés à 11h, 12h et 13h.

**Téléphones portables, MP3 et autres tablettes** : usage autorisé au foyer, à la cafétéria et dans la cour, usage strictement interdit dans les autres parties du lycée. Les objets inconsidérément utilisés seront confisqués pour une semaine, ou remis au parent qui se déplacerait au lycée.

**Travail personnel** : en moyenne il est estimé à 1h30 par jour pour un élève de seconde.

**Tenue vestimentaire** : extraits du règlement intérieur : « les élèves se doivent d'adopter une tenue propre et décente (ventre et sous-vêtements cachés, pas de vêtements trop courts ou trop décolletés). Les couvre-chefs sont interdits à l'intérieur des bâtiments. »

**Voyages scolaire/sorties scolaires** : des voyages ou des sorties scolaires peuvent être organisés en fonction des projets menés par les professeurs, et du caractère propre de certaines options.

.  
.  
.